Université Rennes 2

Contrat en alternance

L’alternance articule formation à l’université et expérience professionnelle dans le cadre d’un contrat de travail et confère à l’étudiante ou étudiant le statut de salarié.

2 types de contrats d'alternance sont possibles :

- Le contrat de professionnalisation
- Le contrat d’apprentissage

Statut étudiant et salarié, quels sont les avantages ?

- Une rémunération en fonction de l’âge et du niveau de formation
- Un statut de salarié (droits sociaux, aide la Région…)
- Un accompagnement par une tutrice, un tuteur, une maîtresse ou un maître d’apprentissage
- Une expérience professionnelle

Retrouvez les formations proposées en alternance sur le site du Service Formation Continue & Alternance.

Contact
Service formation continue & alternance - Secrétariat des alternances

Bâtiment A - 4e étage
Place du Recteur Henri Le Moal
35043 Rennes

sfca-alternance@univ-rennes2.fr
+33 2 99 14 20 36
Horaire d'ouverture au public
Lundi : 13h30 -17h00
Mardi : 13h30 -17h00
Mercredi : 9h00 -12h15
Jeudi : 13h30 -17h00
Vendredi : 13h30 -16h30
À voir aussi

- Site du SFCA